

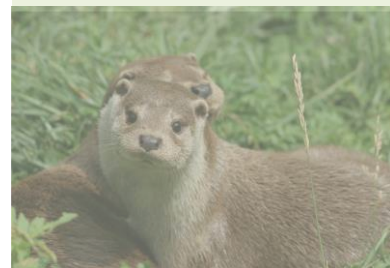


Plan d'Actions

*pour la préservation et la
valorisation des zones humides
des Lacs médocains*

TOME 2 – ENJEUX ET

OBJECTIFS



Sommaire

A.5 LES ENJEUX	3
A.5.1 ENJEU DE CONSERVATION DES ZONES HUMIDES	3
A.5.2 ENJEU DE GESTION DE L'EAU	5
A.5.3 ENJEUX TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE	8
A.5.4 ENJEU FONCIER	10
A.5.5 ENJEU CULTUREL	11
OLT1 - MAINTENIR ET RESTAURER LE BON ETAT DE CONSERVATION DES BIOTOPES ET DES ESPECES PATRIMONIALES.....	13
OP1 - EFFECTUER LA REOUVERTURE DES MILIEUX.....	15
OP2 - ASSURER UN BON ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS	16
OP3 - MAINTENIR UNE MOSAÏQUE D'HABITATS.....	17
OP4 - LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES ANIMALES ET VEGETALES.	18
OP5 - AMELIORER LES CONNAISSANCES DES ESPECES PATRIMONIALES ET EVALUER L'IMPACT DE LA GESTION.....	19
OLT2 - RECONNECTER LES ZONES HUMIDES ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE DU SITE	21
OP 6 - REHABILITER LES CRASTES ET LES CANAUX.....	22
OP 7 - METTRE EN PLACE UN ENTRETIEN DURABLE DES CRASTES ET CANAUX ET EVALUER L'IMPACT DE LA GESTION.....	23
OLT3 - VERS UNE HARMONISATION DE LA GESTION DES ZONES HUMIDES DES LACS MEDOCAINS	24

OP8 - CREER UNE BASE DE DONNEES COMMUNE DANS LE BUT D’EFFECTUER UNE GESTION COHERENTE DES ZONES HUMIDES.....	25
OLT4 – CONSOLIDER L’ACCUEIL TOURISTIQUE SUR 4 SITES IDENTIFIÉS DU TERRITOIRE : BERLE A LACANAU, ETANG DE COUSSEAU, CANAL DE MAUBUISSON ET PALU DE MOLUA	25
OP 9 – RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES SITES, LES ACTEURS ET LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ASSOCIÉES	27
OP 10 – CANALISER LES VISITEURS SUR CERTAINS SITES	28
OP 11 – POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS POUR LA SECURITÉ DU PUBLIC	28
OP 12 – CREATION D’UN NOUVEAU SENTIER D’INTERPRÉTATION	29
OLT5 – PRIORISER LES SECTEURS D’INTERVENTION FONCIÈRE	30
OP 13 – IDENTIFIER LES ZONES À ENJEU FONCIER PRIORITAIRE	31
OP 14 – FEDERER LES ACTEURS AUTOUR D’UNE THEMATIQUE COMMUNE	31
OP 15 – ASSURER UNE VEILLE FONCIERE.....	32
OLT6 – DEVELOPPER L’IMPORTANCE PÉDAGOGIQUE DU SECTEUR	32
OP 16 – SENSIBILISER LE PUBLIC AUX PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	33
OP 17 – POURSUIVRE ET DÉVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC L’UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	34
OLT 7 – MAINTENIR LA MULTIPLICITE D’ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DU PATRIMONE NATUREL AINSI QUE LES ACTIVITES TRADITIONNELLES	35
OP 19 – CONSERVER LA MULTIPLICITE D’ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION	36
OP 20 – ENCOURAGER ET SOUTENIR LES DEMARCHES DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE CULTUREL EN LIEN AVEC LES ACTIVITES TRADITIONNELLES.....	37

OP 21 – MAINTENIR LES ACTIVITES DE CHASSE EN LIEN AVEC L’OBJECTIF DE CONSERVATION ET VALORISATION DES ZONES HUMIDES	38
OP 22 – ENCOURAGER LES FEDERATIONS DE PECHE A S’IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA GESTION CONSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES.....	38
OLT 8 – METTRE EN ŒUVRE LA COORDINATION DE LA DEMARCHE DE GESTION GLOBALE DES ZONES HUMIDES.....	39
OP 23 – COORDONNER LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D’ACTIONS.....	40

A.5 LES ENJEUX

A.5.1 ENJEU DE CONSERVATION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont composées d’habitats à forts enjeux patrimonial, écologique et fonctionnel que ce soit en milieu aquatique, hygrophile ou xérophile. C’est vis-à-vis de ces enjeux que l’on retrouve sur la zone d’étude une diversité d’habitats avec divers statuts de protection soulignant l’importance de conserver ces sites : la zone d’étude présente de nombreux sites classés ou protégés tels que les habitats Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles, les Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, les Réserves Naturelles et les zones humides du SAGE. De plus, ces habitats sont les lieux de naissance, de croissance et de reproduction d’une faune et d’une flore spécifiques, qui font la richesse remarquable du site. Des espèces rares et menacées, parfois à l’échelle européenne, trouvent ici les conditions nécessaires à leur développement, ainsi la valeur de la biodiversité est forte sur l’ensemble du site puisque le cortège de ces espèces est globalement représenté sur l’ensemble des sites du pourtour des lacs.

Inscrit dans une démarche globale de conservation, le plan d’action pour la préservation et la valorisation des zones humides des Lacs médocains a la particularité d’englober une large zone recouvrant 1 700 ha pour laquelle il s’agira de préconiser et mettre en œuvre des opérations de gestion adaptées aux problématiques locales, tout en s’inscrivant dans une considération plus intégrale de la zone, en accord avec les usages humains. En effet, il est indispensable d’envisager dans une telle approche, l’importance et le rôle de la « mosaïque d’habitats » qui devra être considéré aussi bien au niveau local, par la gestion de gradient d’ouverture du milieu ou par l’existence d’un gradient d’humidité naturellement

présent au sein des zones humides, qu'au niveau de l'ensemble de la zone d'étude, puisque c'est en diversifiant les biotopes que l'on crée les conditions propices à l'apparition ou réapparition d'espèces ancestrales.

Plus particulièrement, on retrouve dans la zone d'étude des espèces végétales protégées telles que le faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatinundata*) et la lobélie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*) mais aussi des espèces animales aux statuts forts de protection : des mammifères tels que la loutre (*Lutra lutra*) ou le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), des reptiles comme la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), des papillons tels que le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), etc. Toutes ces espèces constituent le patrimoine exceptionnel des zones humides des Lacs médocains. Il faut également souligner que la richesse du patrimoine naturel des Lacs médocains se situe également dans sa faune et sa flore constituant la « biodiversité ordinaire », qui par son abondance et ses multiples interactions entre entités, contribue pleinement au fonctionnement des écosystèmes et à la production de services rendus aux activités humaines. C'est notamment cette « biodiversité ordinaire » qui sera le support de la création d'indicateurs d'état de fonctionnement des écosystèmes.

Ainsi, afin d'assurer la sauvegarde de tous ces niveaux de biodiversité, il est plus que nécessaire de continuer et de développer le travail engagé par les nombreux acteurs du territoire des Lacs médocains qui participent activement, et depuis de nombreuses années, à la valorisation du potentiel patrimonial, naturel et humain, de cette façade Est des Lacs médocains : propriétaires privés, collectivités (communes, département), Etat (conservatoire du littoral), chasseurs, pêcheurs, gestionnaires des Réserves...

D'autre part, le paysage des rives Est des Lacs médocains possède une valeur historique indéniable puisqu'il a été façonné par l'homme depuis des siècles. Ainsi il offre un vaste panorama ouvert de marais et lande humide, contrastant fortement avec l'environnement forestier omniprésent. Les usages et le contexte économique évoluant, il faudra continuer de s'inscrire dans une démarche veillant à faire évoluer les pratiques de gestion afin qu'elles restent ou deviennent adaptées à la conservation des biodiversités commune et exceptionnelle.

De plus, ce milieu étant le support d'activités récréatives et touristiques, l'enjeu économique qui en découle est important à appréhender : en effet, c'est un lieu de chasse et de pêche, de randonnées et de visites guidées. Si le milieu devient défavorable aux espèces, il le deviendra certainement pour ces activités et son attractivité en sera affectée.

Toutes ces observations soulignent bien l'importance de la conservation des zones humides, celle-ci concernant aussi bien les biocénoses, ordinaires et plus exceptionnelles, que les biotopes, constituant la richesse des habitats présents. Dans cette optique, différentes pistes de travail apparaissent :

Tout d'abord, il s'agira de ré-ouvrir les milieux sujets à l'embroussaillage et au boisement, dynamique, certes naturelle, mais accentuée par des facteurs anthropiques, ainsi que d'assurer un bon entretien des milieux ouverts, sur les trois communes de Carcans, Hourtin et Lacanau. Ces opérations viseront à restaurer la diversité de milieux à degré d'ouverture variable, favorisant l'hétérogénéité spatiale et l'accroissement de la biodiversité. Il s'agira également de mettre en place un suivi de l'impact de cet entretien.

Une lutte contre les espèces invasives sera par la suite préconisée. Cette lutte est déjà pratiquée sur les sites mais il s'agira de décrire les « bonnes pratiques » de gestion afin de limiter la prolifération de ces espèces envahissantes et les impacts qu'elles sont susceptibles de générer aussi bien sur le milieu que sur les autres espèces autochtones.

Il s'agira également d'améliorer les connaissances fondamentales vis-à-vis des espèces patrimoniales pour améliorer notre capacité à les protéger, par une gestion appropriée.

Finalement, la mise en place de cette gestion devra être décidée en concertation avec les acteurs locaux.

A.5.2 ENJEU DE GESTION DE L'EAU

La zone d'étude, incluse au périmètre Natura 2000, est caractérisée, du point de vue hydrique, par la présence d'un réseau hydrographique principal de cours d'eau canaux et crastes de 50 kilomètres de long, ainsi que les lacs de Lacanau couvrant 2000 ha et de Carcans-Hourtin couvrant 6 200 ha et considéré comme le plus grand lac naturel d'eau douce français. De plus, il existe au sein de ce site la quasi-totalité des zones humides prioritaires du SAGE (11000 ha) ainsi que les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau incluant marais, landes humides et roselières. Ces zones humides sont strictement dépendantes de deux ouvrages hydrauliques essentiels, les écluses du Montaut et de Batejin, qui les préservent de l'assèchement.

En effet, le niveau d'eau des cours d'eau et des lacs dépend directement du niveau de la nappe, lui-même dépendant des précipitations et de la gestion des niveaux d'eau des lacs et du canal des étangs qui se fait de façon dynamique et quotidienne par l'ouverture/fermeture des 5 écluses présentes sur la zone : l'écluse de Montaut au Sud du lac de Carcans/Hourtin, celle de Batejin au Sud du lac de Lacanau, puis encore plus au Sud et successivement, l'écluse de Joncru, Langouarde et du Pas-du-Bouc. En hiver, les précipitations soutenues font monter le niveau de la nappe et par conséquent celui des Lacs, et les zones humides adjacentes connectées sont alors mises en eau : la gestion des écluses permet alors l'inondation progressive des zones humides tout en assurant la protection des biens et des personnes. En été, les niveaux d'eau évoluent naturellement en fonction des

précipitations et de l'évaporation sur les lacs : cette gestion est indispensable aussi bien vis-à-vis des usages que pour la biodiversité et la fonctionnalité des zones humides.

On peut noter que la gestion de l'eau est complexe et qu'elle est à appréhender d'un point de vue « multifonctionnel » car elle peut avoir des conséquences aussi bien sur le secteur économique de la zone que sur les compartiments biologiques :

Du point de vue des fonctionnalités des zones humides, un enjeu à aborder concernant la gestion de l'eau est en lien avec le fonctionnement du système hydrographique. En travaillant sur la reconnexion des zones humides avec les crastes, et en améliorant le fonctionnement des cours d'eau existants, on peut reconstituer un fonctionnement hydraulique proche de l'état naturel, avec des flux biologiques (flux migratoires actifs ou passifs) et minéraux (flux particulaire, sédimentaire...) non altérés.

En augmentant le transit de l'eau du réseau hydraulique à une zone humide et vice-versa, l'épanchement de l'eau en cas de surplus d'eau dans le lac s'en trouvera facilité, et le temps de résidence de l'eau au sein des zones humides pourra sensiblement augmenter :

Les zones humides possèdent un pouvoir épurateur dû aux réactions biologiques lentes entre végétaux et micro-organismes. Ainsi, cette augmentation du temps de résidence de l'eau dans ces zones pourra ainsi favoriser une meilleure qualité d'eau. De plus, restaurer la capacité d'épanchement des eaux au sein de ces zones permettra de réguler les risques d'inondation en période de crues durant les fortes pluies et ainsi permettre la protection des personnes et des biens puisque certaines habitations et infrastructures ont été établies sur les bords des Lacs et sont potentiellement soumises au risque inondation. Et finalement ayant pour effet de créer des conditions impropres à la colonisation des ligneux, l'augmentation de ces temps de résidence de l'eau au sein des zones humides permettra de lutter contre la fermeture des milieux (cf lien avec l'enjeu de conservation).

En lien avec la biodiversité, on peut souligner que la conservation du marnage associé à l'alternance naturelle entre inondation hivernale et assec estival, constitue un des facteurs abiotiques influençant la richesse du site. En effet, en plus de créer une hétérogénéité spatiale liée essentiellement au gradient d'humidité dans le cas de la gestion de l'eau, cette alternance ainsi que les périodes de variabilité, est source d'hétérogénéité temporelle, expliquant le niveau élevé de biodiversité autour des lacs. Il s'agira donc d'appuyer sur une gestion adaptative de l'eau au moyen des ouvrages type écluses, en tenant compte des conditions météorologiques. En effet, une « gestion standardisée » est impossible au regard de la conservation des cortèges d'espèces présentes, et le maintien des niveaux d'eau reste essentiel dans la gestion à préconiser. En effet, l'arasement des ouvrages hydrauliques aurait des conséquences dramatiques sur les habitats du fait de la baisse, de plus d'un mètre, du niveau des lacs. L'assèchement des milieux humides engendrerait la perte de nombreuses espèces patrimoniales, sans compter les conséquences sur les usages.

D'un point de vue qualitatif, les crastes, lacs, ainsi que la nappe phréatique et le canal des étangs sont, globalement, en bon état. Il faut toutefois signaler que les lacs sont sensibles au phénomène d'eutrophisation, dû à leur faible profondeur, leur faible transparence, et un renouvellement lent de l'eau. Il s'agit donc d'un phénomène à surveiller, afin de prévenir toute conséquence négative sur la biodiversité du lac, ou sur la qualité des eaux de baignade. De plus, certaines crastes traversant des milieux agricoles sont concernées par la problématique « nitrates », il est donc nécessaire d'organiser leur suivi, tout en poursuivant les efforts produits pour améliorer leur qualité. Le site Natura 2000 comporte en son sein des espèces emblématiques et protégées, très exigeantes en termes de qualité d'eau telle l'anguille (*Anguilla anguilla*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) ou la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Une bonne qualité d'eau est indispensable pour la conservation des dynamiques de ces populations. Cela passe notamment par le maintien de la bonne gestion des eaux usées et pluviales.

Concernant la gestion de l'eau et les usages, les activités économiques et de loisirs en lien avec l'eau, sont nombreuses sur la zone : tout d'abord, la sylviculture, activité économique la plus implantée spatialement sur le secteur, est dépendante du niveau de la nappe mais très peu du niveau des lacs. Les activités aquatiques notamment en période estivale, telles que la baignade ou les activités nautiques motorisées ou non sont tributaires aussi bien de la gestion quantitative (maintien des niveaux d'eau adaptés) que qualitative de l'eau. La pêche et la chasse sont également très prisées sur les lacs, les marais ou le canal des Etangs, et s'adaptent aux fluctuations des niveaux d'eau, d'où l'absence de conséquence à la conservation du marnage. Finalement, les visiteurs peuvent découvrir les écosystèmes « zones humides » grâce à différents sites d'accueil permettant une découverte du patrimoine naturel de la zone, à pied, en vélo ou à cheval.

Sous-jacent à cette idée de gérer l'eau, il est important de considérer la continuité écologique ou la Trame Verte et Bleue (TVB) introduite par le Grenelle de l'environnement et qui vise à connecter, à plus ou moins grande échelle, au travers de « corridors » biologiques, l'ensemble des réservoirs de biodiversité. Cette notion apparaît comme particulièrement intuitive en ce qui concerne le réseau hydraulique (Trame Bleue) car les espèces aquatiques spécialistes n'ont, par définition, pas la capacité à passer dans d'autres milieux.

Derrière cette idée de « Trame Bleue », sur notre zone d'étude, il faut considérer aussi bien la continuité longitudinale reliant les lacs au bassin d'Arcachon et dont la gestion n'est pas du ressort du Plan d'Actions présenté ici (notamment en ce qui concerne la gestion des écluses et la prise en compte de leur aptitude à rompre cette continuité cf étude Egis) que la continuité latérale, liant les zones de reproduction aux zones de grandissement pour les poissons (exemple du brochet (*Esox lucius*) qui se reproduit en herbiers et vient grandir en rivière) ainsi que le support de transports de matières, d'énergie... En cela le principal enjeu de gestion de l'eau que nous aurons à considérer dans ce Plan d'Actions sera la reconnexion

des zones humides isolées partiellement ou totalement du réseau hydraulique afin de favoriser le fonctionnement de l'hydrosystème dans son ensemble.

Et finalement il sera primordial de lier chacune des considérations vis-à-vis de la gestion de l'eau à un suivi approprié, permettant à la fois de mettre en place des opérations de gestion et à posteriori de juger de leur efficacité pour répondre aux objectifs visés.

A.5.3 ENJEUX TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE

Les espaces naturels sensibles possèdent entre autre la vocation de faire découvrir le patrimoine naturel au travers de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement à destination de tout public et dans une optique de protection de la nature. En cela, lors de l'établissement d'un Plan d'Actions, il s'agit de veiller à la protection de l'environnement tout en s'interrogeant sur la vocation à accueillir de la zone d'étude ainsi que sa capacité d'accueil. Il paraît également important de considérer la délimitation de zones pouvant être aménagées dans cette idée d'ouverture et d'accueil du public, qui seraient additionnées aux sites déjà équipés. Au travers de l'état des lieux réalisé et concernant ces premiers points, nous pouvons, d'ores et déjà, souligner que la façade Est des Lacs médocains est équipée de lieux d'accueil et d'outils d'interprétation présents sur les Réserves Naturelles des dunes et marais d'Hourtin et de l'étang de Cousseau depuis les années 1990, et depuis 2013, sur la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau, où le sentier pédagogique de la Berle a été mis en place par l'ONF et le Conservatoire du Littoral à destination des promeneurs. Finalement un potentiel supplémentaire d'accueil se trouve sur le sentier situé le long du canal des étangs. Ce sentier est à l'heure actuelle déjà utilisé par des associations telles que EcoActeurs en Médoc et Meduli Nature comme site de découverte des zones humides, lors de sorties ponctuelles et encadrées de guides nature. Concernant l'aménagement de ce sentier destiné à être découvert en « visite libre », des discussions ont été engagées.

D'autre part, la pression touristique engendrée par des aménagements supplémentaires, sur des milieux naturels sensibles, amène à considérer l'ensemble de notre zone d'étude comme une entité de large superficie. La mise en place d'infrastructures d'accueil doit alors être prise en compte de telle sorte qu'une complémentarité de zones soit favorisée plutôt que la multiplication de sites propres à chaque commune. En effet la volonté de limiter l'impact sur les milieux a été identifiée comme une orientation commune à l'ensemble des acteurs de la zone. C'est également dans cet esprit d'harmonisation intercommunale que nous avons par la suite orienté nos réflexions sur l'idée de créer une réelle identité intercommunale basée sur une typologie de communication standardisée des offices de tourisme à l'échelle de la zone mais aussi sur le renforcement de la communication sur les sites, les acteurs du périmètres et les activités associées auprès du public et intra-acteurs appartenant au « paysage » de notre zone d'étude.

Suite à l'identification des sites d'accueil existants ou potentiels, il est intéressant de mettre l'accent sur l'intérêt pédagogique de la zone en révélant les thématiques exploitables aussi bien du point de vue des potentialités liées à l'environnement naturel que celles liées à l'environnement humain. Au cours des dernières années, les acteurs du territoire, Offices de Tourisme, associations ou gestionnaires qui accueillent le public, ont pu souligner la demande croissante d'activités de plein air, sans doute mise en exergue par une prise en compte accrue des problématiques liées à l'environnement. La pédagogie à l'environnement nous apparaît alors comme un point central à ce site. En considérant l'accueil du public et la pédagogie dans nos enjeux, nous nous devons alors de ne pas négliger cet aspect.

Finalement, il sera également important de souligner le rôle médiateur des acteurs de ce site dans la sensibilisation aux inventaires participatifs, fers de lance d'une discipline en plein essor qu'est la science participative. Cette sensibilisation pourra être développée auprès de tout public, des scolaires mais elle pourra également être à destination d'étudiants plus expérimentés, issus d'unités d'enseignements universitaires, dans le cadre d'inventaires bénévoles ou de formations.

L'attractivité touristique du site et son intérêt pédagogique s'illustre tout aussi bien au travers des potentialités liées à l'environnement naturel que celles liées à l'environnement humain.

D'un point de vue des potentialités liées à l'environnement naturel, les zones boisées et forêts, intégrées notamment au sein des Réserves ONF peuvent faire l'objet de sensibilisation et de présentation à la sylviculture concernant entre autre le Pin maritime, avec l'historique de la plantation de la forêt des Landes dans un but d'assèchement des marais, mais également de support d'entraînement à l'identification des essences végétales plus généralement ou encore à l'entomologie avec la découverte des insectes associés (cigale, processionnaires...) ou l'ornithologie. Quant au point de vue des potentialités liées à l'environnement humain, ces mêmes forêts peuvent être le support de découverte de méthode sylvicoles ou sensibilisation aux risques d'incendie en forêt ainsi que les actions mises en place pour les prévenir. Les différentes Réserves Naturelles peuvent aussi faire l'objet de présentations plus fréquentes par leurs gestionnaires, accompagnées de la sensibilisation à leur réglementation et leurs missions.

Les zones humides à proprement parler, peuvent faire l'objet, pour la partie terrestre d'une présentation historique de la vache marine landaise qui occupe notamment la RNN de Cousseau, la présentation des associations végétales en milieux ouverts, l'observation d'oiseaux et l'écoute de leurs chants ... Pour la partie aquatique, d'une présentation des différentes espèces d'amphibiens, reptiles (cistude) inféodés à ces biotopes, de la recherche des traces et indices de présence de la Loutre notamment au sein de la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau et d'observations d'oiseaux d'eau ainsi que l'explication de phénomènes migratoires. Ceci peut être complété par la présentation du fonctionnement et de la gestion hydraulique des étangs Médocains (canal des étangs, écluses...) ainsi que les présentations

de l'impact écologique des espèces invasives (Lagarosiphon, etc.). Pour ce qui est des potentialités liées à l'homme, les étangs et lacs peuvent aussi être le support de présentation des anciennes pêcheries historiques ainsi que les « tonnes » à canards encore utilisées aujourd'hui pour la chasse. D'autre part, il serait intéressant d'exposer le rôle et les missions effectuées par des structures telles que le SIAEBVELG, qui participent activement à la gestion de ces milieux.

Pour finir, au sein des fiches actions que nous sommes amenés à identifier les publics visés par thématique, et selon les lieux d'accueil.

A.5.4 ENJEU FONCIER

La plupart des milieux à intérêt écologique peuvent parfaitement être gérés par des propriétaires privés. Néanmoins, les propriétés publiques présentent un intérêt particulier puisqu'elles ne sont pas tributaires, elles ont, en plus du choix de leurs actes de gestion, la capacité d'assurer les meilleures conditions de développement puis de maintien d'une biodiversité exceptionnelle notamment grâce à la possibilité d'avoir de plus grandes surfaces en jeu, et parce qu'une fois qu'elles sont acquises, elles ne sont plus soumises au risque de parcellisation, urbanisation et artificialisation. Ce sont ces points qui orientent l'enjeu foncier en vue de la préemption et l'acquisition par des établissements publics tels que le département ou le Conservatoire du Littoral, permettant aux propriétés publiques de conserver leur potentiel d'évolution naturelle et d'offrir des possibilités de reconstitution des milieux rares.

Le Conservatoire du Littoral, intervient sur les espaces littoraux et rivages lacustres par l'acquisition foncière rendant ces territoires inaliénables, le Conservatoire s'engage à les protéger à long terme et les ouvrir au public. Les critères de choix qui guident l'acquisition de ces espaces naturels sont d'une part, liés au risque d'anthropisation potentielle, à une dégradation du site nécessitant sa réhabilitation urgente, d'autre part, à son intérêt patrimonial et paysager requérant sa conservation. Une fois les terrains acquis, le Conservatoire procède à des études naturalistes et à une remise en état du site avant d'en confier la gestion aux collectivités, associations ou à des organismes publics reconnus compétents en matière de gestion d'espaces naturels. Par la suite, le Conservatoire veille en tant que propriétaire, à la bonne gestion de ses propriétés et à la cohérence des actions engagées sur le site.

Les communes et le Conseil Général ont aussi les capacités d'acquérir des terrains afin d'assurer une conservation durable du patrimoine qu'ils représentent.

En 2010, le plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides présenté par le secrétaire d'État à l'écologie prévoyait de mobiliser 20 millions d'euros en 3 ans pour

financer 29 actions, et pour lancer un parc national situé en zone humide de même que 6 nouveaux sites RAMSAR. La maîtrise foncière est clairement un levier de ce plan qui, à la suite du Grenelle de l'Environnement mettait en avant l'objectif d'acquérir 20 000 hectares de zones humides au niveau national, l'acquisition de ces dernières étant aussi fondamentale dans l'action de sauvegarde.

Les établissements publics fonciers, les sociétés d'aménagement foncier, le Conservatoire du littoral, les départements et les collectivités locales développent des stratégies d'acquisition pour assurer la protection des zones humides.

Dans cette optique il se dégage donc un véritable enjeu foncier. Il paraît en effet important d'adopter une gestion cohérente du territoire d'étude, avec l'envisagement que les zones sensibles puissent faire l'objet d'une politique de préemption afin d'être préservées et valorisées.

En revanche tout le travail ultérieur à ce Plan d'Actions sera de définir les critères de priorisation d'acquisition de certaines zones à fort intérêt écologique. En effet les cortèges d'espèces patrimoniales sont répartis de manière assez homogène sur la zone d'étude et aucun site ne semble dégager de par sa richesse spécifique. Il apparaît donc intéressant que les parcelles à préempter s'inscrivent dans la cohérence d'acquisition de surfaces importantes sur des zones sujettes à l'anthropisation de milieux naturels.

A.5.5 ENJEU CULTUREL

Derrière la conception même d'un Plan d'Actions pour la conservation et la valorisation des zones humides des Lacs médocains, se pose la question de l'inscription de ce Plan dans la culture de la région.

En effet, cet aspect doit être considéré puisqu'il s'intéresse à l'importance du patrimoine culturel immatériel résidant dans la richesse des connaissances et du savoir-faire hérité d'une génération à une autre. Ce patrimoine culturel évolue au cours du temps et en réaction à l'environnement et contribue au sentiment d'identité et de continuité en établissant un lien entre le passé et le présent, en créant également une cohésion sociale entre les individus qui se sentent inclus dans une « communauté ».

Cette identité étant forte sur le Médoc, et d'autant plus renforcée que ses habitants y perpétuent des activités traditionnelles, il apparaît important de la faire valoir au travers d'un enjeu qui s'intéressera aussi bien à l'aspect traditionnel, qu'à la multiplicité des acteurs engagés dans la vie de ce territoire. En effet il faut souligner que l'état actuel de conservation des habitats naturels et de la richesse spécifique leur étant associée est en lien

avec les actions passées de gestion du milieu et la volonté des propriétaires de valoriser leur cadre de vie dans le respect de la nature. L'idée de maintenir la diversité d'acteurs impliqués dans la gestion est très certainement la clef de la viabilité des opérations de préservation des zones humides et leurs résultats sur le long de terme.

De plus, il s'agira d'inscrire les préconisations émergeant du Plan d'Actions dans une cohérence aussi bien spatiale, fédérant les multiples acteurs de la zone sur des principes de gestion, que temporelle. Au sein de cette idée de continuité temporelle s'inscrit l'héritage du patrimoine immatériel par la transmission, lui permettant de rester « vivant » et être régulièrement pratiqué et inculqué au sein de la communauté des communes et d'une génération à l'autre. Dans cette optique de transmission il pourra être intéressant de réfléchir au renforcement des actions de médiations actuellement faites par des représentants des activités traditionnelles (chasse et pêche) et à destination des enfants ou du public non averti, au cours d'évènements particuliers.

Finalement, les préconisations pourront aller dans le sens d'une incitation à maintenir les activités traditionnelles de chasse et de pêche, en rappelant les lignes directrices de leur réalisation afin de maintenir leur inscription dans la démarche globale de gestion conservatoire et les étayer également parce qu'elles créent du lien social et sont le support d'un échange et d'une transmission intergénérationnelle.

Les objectifs de gestion sont basés sur les enjeux identifiés dans le diagnostic. De manière générale, chaque enjeu est décliné en un ou plusieurs objectifs à long terme, qui se rapportent à l'état « idéal » vers lequel la gestion doit tendre. Comme les enjeux, les objectifs à long terme sont classés en catégories : objectifs de conservation de la biodiversité, de gestion de l'eau, de connaissance et socioculturels. Chaque objectif à long terme est ensuite décliné sous forme opérationnelle en objectif du plan. Les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs sont présentés sous formes d'opérations de gestion qui se traduisent par la suite en fiches actions.

OLT1 - MAINTENIR ET RESTAURER LE BON ETAT DE CONSERVATION DES BIOTOPES ET DES ESPECES PATRIMONIALES.

Ce qui motive cet objectif

Les sites Natura 2000 des Lacs médocains comprennent 26 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire. On y retrouve des espèces floristiques d'intérêt patrimonial ou communautaire très exigeantes écologiquement (en matière de marnage par exemple) que ça soit sur les plans d'eau ou sur leurs berges. Sur les rives Est, le microrelief dunaire peut créer des isolats naturels et des conditions particulières permettant la cohabitation d'espèces de lande sèche thermophile et de zones humides. Un certain nombre d'entre elles sont même protégées sur le plan national ou régional. Les milieux ouverts caractérisés par ces mosaïques d'espèces végétales sont aussi à l'origine d'un certain nombre de services écosystémiques rendus (zone d'expansion des crues, épuration des eaux...) et d'une forte productivité. Dans le même temps, ils présentent un fort potentiel d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs cherchant alimentation et repos mais aussi des zones de reproduction et de refuge pour un grand nombre d'espèces concernées par la Directive Oiseaux.

De ce fait, l'intérêt de maintenir et restaurer le bon état de conservation des biotopes et des espèces patrimoniales est multiple. Il concilie des enjeux écologiques de conservation et des

enjeux socio-économiques ; les services rendus par ces habitats et la valorisation du patrimoine naturel étant rendus possibles par la restauration et la conservation écologique.

La préservation d'une telle biodiversité constitue assurément un enjeu majeur à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion du site. Sa prise en compte se traduit par différents facteurs décrit ci-après:

- Tendances naturelles :

Fonctionnement hydraulique

Un mauvais drainage de la zone humide et une mauvaise gestion hydraulique artificiel du réseau de canaux (tendances induites par les activités humaines) et crastes conduit aux phénomènes décrit en suivant.

Successions végétales avec évolution vers le boisement.

La fermeture du milieu, processus notamment réalisé par la pousse des pins (*Pinus pinaster*) et plus marginalement par la bourdaine (*Frangula alnus*), représente la principale menace des milieux ouverts du site, et par extension de leurs biotopes et des espèces patrimoniales. Une mise en eau pérenne empêche la régénération excessive de ces espèces conduisant à « l'ourlification ».

Eutrophisation (phénomène naturel accéléré par les activités humaines).

Ce phénomène peut nuire aux espèces végétales d'intérêt présentes sur le site, avec l'installation d'espèces plus adaptées aux milieux enrichis, notamment, les invasives. Le relargage des phosphates anciennement incorporés dans les sédiments implique une tendance lente à l'eutrophisation naturelle. Une surveillance régulière des affluents des zones humides et lacustres, en particulier sur les niveaux de nitrates, est nécessaire à la mise en évidence des tendances induites par les activités humaines.

Développement d'espèces invasives

Formation de peuplements denses en compétition avec les espèces locales et d'intérêt patrimonial.

- Tendances induites par les activités humaines :

Activité de chasse et pêche (tonnes et filets)

Le respect des quotas et du milieu naturel est primordial pour la conservation des biotopes et des espèces patrimoniales. Il est notamment important d'éviter le dérangement de la faune et le piétinement intensif. Ces pratiques nécessitent un milieu ouvert, pour leur sauvegarde, il est donc important d'appliquer une gestion adaptée à ces milieux.

Accueil du public

La fréquentation du site doit rester raisonnable dans le respect du milieu naturel et des équilibres écologiques (éviter le dérangement de la faune et le piétinement intensif).

OP1 - EFFECTUER LA REOUVERTURE DES MILIEUX

La réouverture des milieux constitue la première étape du retour partiel à l'écosystème de référence connu sur le site avant le XIXème siècle, à savoir, des marécages auto-entretenus bordant les lacs.

Historiquement, c'est effectivement la déprise agricole puis l'activité sylvicole qui ont contribué à la disparition de ces milieux ouverts. La pinède a progressivement fermé le milieu entraînant la disparition des zones humides et des fonctions écologiques qui leur sont associées ainsi qu'une diminution de la richesse et de la biodiversité spécifique. La restauration de ces écosystèmes qui passe par une réouverture des milieux est donc le point de départ pour atteindre les objectifs du plan de gestion.

Un milieu ouvert est un milieu à dominante herbacée défini par un taux de recouvrement au sol de la végétation ligneuse inférieur à 25 %.

En fonction des caractéristiques de la zone et de sa végétation, il existe plusieurs techniques de réouverture.

- Débroussailler par broyage mécanique la végétation herbacée, buissonnante et arbustive **(fiche TU1)**.
- Couper les ligneux **(fiche TU3)** puis, soit les brûler, les broyer ou les exporter hors de la zone.

- Pratiquer éventuellement un écobuage maîtrisé de la zone en remplacement de l'ouverture mécanique (**fiche TU2**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiches SE 1, SE 2, SE 3 et SE 4. Les suivis de la biodiversité indicatrice décrits dans ces permettront de se rendre compte de l'efficacité de la réouverture des milieux en s'intéressant aux cortèges d'espèces animales et végétales présentes.

OP2 - ASSURER UN BON ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS

Les milieux restaurés et ouverts des rives des lacs doivent être entretenus afin d'éviter une nouvelle fermeture du milieu par ourlification. Dans les zones humides, un bon niveau d'eau caractéristique d'un bon fonctionnement hydrologique empêche la régénération des essences arbustives (bourdaines (*Frangula alnus*), pins (*Pinus pinaster*)) et contribue ainsi au maintien du milieu ouvert. Cependant, tant que les fonctionnalités hydrologiques des zones humides ne seront pas rétablies, ces milieux ouverts et la biodiversité qu'ils renferment seront menacés par le phénomène de recolonisation et de régénération des essences arbustives. Le maintien d'un milieu ouvert grâce à un entretien adéquat est donc primordial afin d'éviter les impacts écologiques suivants :

- Appauvrissement de la diversité biologique suite à l'uniformisation des écosystèmes.
- Diminution du nombre d'espèces de plantes par asphyxie.
- Diminution de la diversité faunistique et de l'entomofaune résultant de la disparition de leur habitat.
- Augmentation des risques de feu et de prolifération au travers des couloirs embroussaillés.
- Perte progressive des services rendus par les zones humides (épuration des eaux, expansion des crues, prévention des incendies, activités humaines ; chasse et pêche, zone de refuge, de nourricerie et de reproduction pour la faune sauvage...).

L'entretien de ces milieux peut être réalisé par différents procédés. Il est ainsi conseillé d'effectuer un broyage mécanique et une fauche (en plein et/ou en bande) (**fiche TE1**), de mettre en place du pâturage (**fiche TE2**) ou bien d'entretenir les milieux par brûlage dirigé (**fiche TE3**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

fiches SE 1, SE 2, SE 3 et SE 4. Les suivis de la biodiversité indicatrice décrits dans ces fiches permettront de se rendre compte de l'efficacité de l'entretien des milieux ouverts en s'intéressant aux cortèges d'espèces animales et végétales présentes.

OP3 - MAINTENIR UNE MOSAÏQUE D'HABITATS

La recherche d'un équilibre dans le maillage milieux ouverts - milieux fermés est un enjeu fort de gestion et de conservation de la biodiversité, tout comme il est essentiel à la diversité paysagère du site. Cette gestion paysagère s'inscrit dans la stratégie de conservation et de constitution d'une « Trame Verte » synonyme de corridor écologique pour certaines espèces.

La conservation d'îlots forestiers (**fiche TE4**) favorise l'installation d'espèces nicheuses telles que le milan noir (*Milvus migrans*). Ainsi, il s'agira de favoriser la maturation forestière et d'accompagner l'évolution naturelle des boisements grâce à des interventions spécifiques: sélection d'essences par un broyage sélectif (favoriser les feuillus) par exemple.

Dans d'autres cas, avec le broyage en bandes (**fiche TE1**), la mosaïque d'habitats temporaires est favorisée et permet l'installation d'espèces de couvert haut et ras dans les landes humides. Cette pratique est notamment favorable à l'avifaune, l'entomofaune et aux arachnides inféodées aux milieux semi-ouverts.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

fiches TE 4. Le suivi de l'avifaune forestière spécialiste décrite dans cette fiche ainsi que le dénombrement des proportions de feuillus/conifères seront de bons indicateurs de l'efficacité du maintien des îlots forestiers pour favoriser la création d'une mosaïque

d'habitats, propice à l'installations d'espèces de milieux fermés, au sein du milieu ouvert et ainsi accroître la richesse spécifique pour un site donné.

OP4 - LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES ANIMALES ET VEGETALES.

La présence au sein même des milieux de plusieurs espèces exotiques envahissantes pose de nombreux problèmes sur le plan écologique mais également économique. Les Lacs médocains sont un support important pour de nombreuses activités. La colonisation de végétaux exotiques, de type jussie (*Ludwigia sp.*) ou élodée (*Lagarosiphon major*, *Egeria densa*), affecte aussi bien la biodiversité terrestre qu'aquatique en menaçant des espèces d'intérêt patrimonial telles que la lobelie de Dortmann (*Lobelia dortmanna*) ou la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*). Les espèces invasives végétales participent à la fermeture du milieu. Ainsi des actions ciblées sont préconisées dans le but de limiter leurs impacts sur les plans d'eau et sur les berges attenantes.

Les végétaux aquatiques invasifs pourront voir leurs expansions limitées par arrachage mécanique ou bien arrachage manuel, pour les plus petites surfaces (**fiche GH 1**). Ces actions pourront être répétées et adaptées pour les végétaux terrestres en ce qui concerne la fauche et l'arrachage manuel (**fiche GH 2**). Un des moyens propre à la gestion des végétaux invasifs terrestres consiste à faire pâturer les zones envahies par les végétaux en stade jeune car plus tendres et plus appétant (**fiche GH 2**). Etant donné la difficulté de la lutte contre ces espèces, il est nécessaire de mettre en place une surveillance et faire des suivis de population afin d'en connaître leur dynamique.

De manière plus générale, l'entretien d'une végétation aux abords des crastes (ripisylves) permettra à terme de réduire les zones d'implantation possibles des espèces végétales aquatiques envahissantes (**fiche GH 1**). Et de façon plus localisée, il sera judicieux de limiter l'expansion des espèces végétales aquatiques envahissantes au niveau des installations visant à reconnecter les annexes hydrauliques avec les principaux cours d'eau (**fiche GH 4**).

La lutte concerne également les espèces invasives animales qui déciment les populations d'alevins dans les plans d'eau et provoquent une chute de la diversité

biologique. C'est pourquoi des actions locales de piégeages ou de bio-contrôle utilisant la prédation naturelle (**fiche GH 3**) permettront de limiter l'expansion de l'espèce sur les secteurs les plus touchés. Cette lutte s'inscrit ainsi totalement dans un objectif de préservation de la biodiversité locale et des milieux naturels.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

fiches GH 1, GH 2, GH 3 et GH 4. Les suivis des espèces invasives décrits dans ces fiches permettront de se rendre compte de l'efficacité de la lutte contre celles-ci en s'intéressant à leurs nombres de foyers et/ou de pieds et/ou à la surface qu'elles recouvrent.

OP5 - AMELIORER LES CONNAISSANCES DES ESPECES PATRIMONIALES ET
EVALUER L'IMPACT DE LA GESTION

De nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale souffrent d'un déficit de connaissance qui freine la mise en œuvre d'une gestion conservatoire adaptée des populations. Il importe de combler ces lacunes, à la fois pour espérer orienter au mieux la gestion (relations espèce-milieu, biologie), et pour suivre l'évolution du statut de conservation des espèces (recensements, suivi démographique).

Le « Monitoring » des espèces patrimoniales est un outil indispensable pour l'évaluation et l'orientation des actions de conservation sur l'ensemble des trois communes. Il s'agit donc de concevoir et d'appliquer un plan de suivi des espèces patrimoniales visant à préciser, pour chacune d'entre-elles, les modalités de suivi (protocoles, paramètres de suivi, périodicité...). Compte tenu du manque de connaissance sur la plupart des espèces, l'accent sera également mis sur l'étude de leur écologie afin de préciser les pratiques de gestion pouvant influencer les populations.

Dans le but de répondre à cet objectif, les opérations à mettre en œuvre sont : effectuer une cartographie des habitats (**fiche SE1**), engager un suivi sur les limicoles nicheurs (**fiche SE2**), les espèces végétales patrimoniales (**fiche SE3**), les rhopalocères (**fiche SE4**), les amphibiens et reptiles (**fiche SE5**) et la faune piscicole (**fiche SE6**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Ces fiches actions seront utilisées comme sources d'indicateurs de l'efficacité des pratiques de gestion employée, pour répondre aux grands objectifs du Plan d'Actions.

Ce qui motive cet objectif

La formation des Lacs médocains est la conséquence du ruissellement des cours d'eau amont se heurtant aux dunes et de l'approvisionnement par des nappes d'eau souterraines. Le réseau hydrographique de la zone est ainsi constitué d'un nombre important de cours d'eau et de milieux humides tels que des marais, lagunes et landes humides étroitement liés à l'approvisionnement en eau et au fonctionnement des lacs.

Les populations humaines vivant aux abords des lacs ont su aménager et tirer profit des ressources et opportunités offertes par leur territoire, modifiant en même temps le fonctionnement hydraulique de la zone et la vocation de certains habitats naturels.

Dans une volonté concertée d'optimiser la valeur patrimoniale associée à ces lacs, des opérations sont proposées afin de permettre, sur certaines zones particulières, d'entretenir par la gestion un fonctionnement hydrologique au plus proche de ce qu'il était naturellement. Ces mesures doivent permettre de restaurer des zones inondables en hiver et au printemps opposées à l'assec estival lorsque l'eau doit être mobilisée vers les lacs pour les usages nautiques, et de recréer des habitats favorables pour de nombreuses espèces animales et végétales inféodées aux conditions hydriques. Cette reconnexion hydraulique de certaines zones humides isolées en partie en totalement, en tenant compte des contraintes spécifiques à chacune d'elles, devrait permettre également de restaurer la fonction d'épuration de l'eau qui transite dans ces zones notamment grâce à un écoulement plus lent et plus long des marais jusqu'aux lacs.

Facteurs influençant cet objectif

Cet objectif est influencé par des facteurs hydrologiques tels que le degré de pente des crastes et des canaux ainsi que la vitesse d'écoulement de l'eau. Il dépend également de facteurs écologiques tels que la présence d'espèces hygrophiles et la fermeture des milieux.

De plus, des facteurs anthropiques sont à prendre en compte, notamment l'usage de l'eau par les populations alentours et la pollution. Finalement, la présence d'espèces invasives sur une zone humide que l'on souhaite reconnecter est également à considérer afin d'enrayer la propagation de ces espèces.

OP 6 - REHABILITER LES CRASTES ET LES CANAUX.

Les canaux qui contraignent et canalisent l'eau suivent des tracés rectilignes, accélérant considérablement l'écoulement de celle-ci. Cela n'est pas favorable au compartiment biologique, et supprime complètement tout effet épurateur que les zones humides pourraient avoir en accélérant leur vidange. Afin de retrouver les fonctions de régulation, d'épuration et la biodiversité associée aux zones humides, il est proposé d'accompagner les crastes et canaux dans le sens de leur tendance naturelle, de manière à permettre leur débordement vers les zones humides afin de ralentir la vitesse d'écoulement de l'eau (**fiche TU 5**). De plus, cela permettrait également de prévenir l'érosion et de limiter l'ensablement des canaux et crastes. Cet objectif ne pourra être atteint que par la gestion des niveaux d'eau de manière dynamique et quasi quotidienne des lacs, rendant possible la mise en eau des zones humides. Cette gestion des niveaux d'eau se fait grâce aux écluses dont le vaste programme de rénovation devra être pris en compte dans ce Plan d'Actions (**fiche TU 4**).

Au cours de ces débordements, on souhaite que l'eau puisse alimenter à nouveau d'anciennes annexes hydrauliques et que, dans la mesure du possible, les cours d'eau retrouvent leurs méandres d'origine. Cette reconnexion peut se faire notamment aux moyens de buses (**fiche TU 6**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiches SE 6, SE 7, SE 8 et SE 9. Les suivis de la biodiversité piscicole indicatrice et des caractéristiques physiques et chimiques des entités hydrauliques décrits dans ces fiches permettront de se rendre compte de l'efficacité de la réhabilitation des crastes et canaux.

OP 7 - METTRE EN PLACE UN ENTRETIEN DURABLE DES CRASTES ET CANAUX ET EVALUER L'IMPACT DE LA GESTION

Outre les travaux de réhabilitation des crastes, il importe d'accorder une attention particulière au fonctionnement du réseau hydraulique ainsi qu'à la qualité globale des milieux.

Cette optimisation de l'entretien des crastes doit passer par leur gestion durable (**fiche TE 5**) ; un suivi des niveaux de l'eau des crastes, canaux et marais (**fiche SE 9**) permettra d'orienter cette gestion. Par ailleurs, un suivi de leur qualité physico-chimique (**fiche SE 8**) permettra entre autre, d'estimer l'efficacité sur le long terme de la politique de gestion mise en place.

Enfin, le calcul du temps de résidence de l'eau au sein d'une zone humide est nécessaire pour déterminer son pouvoir auto-épuration (**fiche SE7**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiches SE 6, SE 7, SE 8 et SE 9. Les suivis de la biodiversité piscicole indicatrice et des caractéristiques physiques et chimiques des entités hydrauliques décrits dans ces fiches permettront de se rendre compte de l'efficacité de la mise en place de la gestion durable des crastes et canaux.

Ce qui motive cet objectif

La préservation et la gestion durable des zones humides définies par l'article L. 211-1 sont d'intérêt général. La convention RAMSAR définit l'importance de la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions nationales, régionales et locales afin de maintenir leurs caractéristiques écologiques et tous les services qu'elles fournissent au bénéfice des êtres humains et de la nature.

Les zones humides constituent un « éco complexe ». Les masses d'eau qui se répartissent sur le territoire ne sont pas totalement indépendantes les unes des autres mais forment un ensemble d'écosystèmes interdépendants. Ces derniers ont entre eux des échanges de matières, de flux et d'organismes vivants. Le maintien des interconnexions entre les zones humides est alors d'une importance capitale pour conserver une véritable unité fonctionnelle. Il est ainsi essentiel de prendre en compte les zones humides dans leur globalité et d'effectuer une gestion commune pour limiter les pertes de fonctionnalité. La gestion des zones humides des Lacs médocains ne doit pas s'arrêter aux frontières administratives communales.

Facteurs influençant cet objectif

Une coopération et une coordination entre les différents acteurs, propriétaires, communes, gestionnaires, usagers, est nécessaire pour répondre aux enjeux que présentent les zones humides. Pour instaurer une communication et une bonne entente, il est essentiel de prendre en compte les intérêts et les volontés de chacun afin d'établir un plan d'actions concerté permettant l'atteinte de cet objectif.

OP8 - CREER UNE BASE DE DONNEES COMMUNE DANS LE BUT D'EFFECTUER UNE GESTION COHERENTE DES ZONES HUMIDES

Afin de mettre en place une gestion cohérente et partagée sur les trois communes de Carcans, Hourtin et Lacanau, il est nécessaire d'utiliser une base de données commune. En effet, les unités écologiques ne s'arrêtent pas aux limites des communes et peuvent être présentes sur plusieurs d'entre elles. De fait, une caractérisation précise de ces unités sur l'ensemble de la zone est nécessaire et pourra être mise en place grâce à une cartographie commune où les habitats et les méthodes de gestion devront, entre autres choses, apparaître (**fiche SE 10**). Un travail de mutualisation des connaissances naturalistes devra également être mené pour que les acteurs aient accès à toute information. La standardisation des protocoles de suivis d'espèces patrimoniales et indicatrices de l'état écologique sera notamment intéressante (**fiche SE 11**). En effet, cela permettra d'évaluer plus rapidement et efficacement l'impact des différentes mesures de gestions.

OLT4 – CONSOLIDER L'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR 4 SITES IDENTIFIÉS DU TERRITOIRE : BERLE A LACANAU, ETANG DE COUSSEAU, CANAL DE MAUBUISSON ET PALU DE MOLUA

Ce qui motive cet objectif

La variété d'acteurs présents sur la zone, qui mettent à disposition et encadrent des activités en extérieur à destination du public, nécessite une coordination et la mise en

adéquation d'enjeux communs quant aux problématiques qui ont trait à l'ouverture de sites naturels sensibles à un public qui se veut encadré. Cet encadrement est relayé par la mise à disposition d'intervenants tels que des guides naturalistes ou bien directement des gestionnaires comme ceux de l'ONF mais également des membres des associations de « médiation nature » telles que Cistude Nature ou EcoActeurs en médoc qui proposent des visites ayant pour but de faire découvrir le patrimoine naturel riche de la région notamment au sein des réserves de Cousseau, d'Hourtin, sur la réserve biologique dirigée de Lacanau mais aussi le long du canal des étangs. Pour ce qui sont des visites dites « non encadrées », le cadre est néanmoins présent par l'existence de sentiers aménagés dans des zones précises pour lequel l'impact sur le milieu naturel est néanmoins minimisé par des installations, telles qu'elles existent au sentier de la Berle à Lacanau ou sur la lagune de Contaut à Hourtin, où les aménagements sont légers et s'intègrent bien au paysage.

Suite aux demandes des visiteurs auprès des Offices de tourisme et des associations citées précédemment nous avons perçu l'intérêt grandissant des usagers et visiteurs de la zone à l'égard de la médiation écologique, avec une profonde envie de découvrir les espèces et leurs écosystèmes. Cet intérêt allié à l'importance que nous avons identifié de sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques environnementales et à la gestion de la biodiversité nous mène à l'établissement d'objectifs qui vont passer par une mise en valeur accrue de la communication sur les sites, additionnée d'aménagements visant à accroître la sécurité et le suivi de la fréquentation.

Facteurs influençant cet objectif

Concernant une consolidation de l'accueil touristique, doit être pris en considération les accès possibles des touristes à la zone, en effet la particularité de notre périmètre d'étude est qu'il n'est desservi que par la route départementale D6 et que l'engorgement sur cette route en période estivale est réellement significatif (+130%).

Pour ce qui est de la consolidation de l'accueil du public sur les zones humides, les facteurs à considérer sont également liés à l'impact des touristes sur le milieu naturel. Plus le taux de fréquentation des sites sera important plus l'impact potentiel sur le milieu sera élevé. Ces risques de dérangements et d'érosion provoqués par une fréquentation touristique mal organisée peuvent être limités par une canalisation du public. Ce risque est multiplié par la

présence de nombreux circuits pédestres et pistes cyclables qui entraînent la divagation du public dans les espaces naturels sensibles.

Le risque incendie doit également être pris en compte dans ces espaces pour assurer la sécurité du public.

Finalement, concernant « le volet communication », dans l'établissement d'une communication à destination du public, l'existence d'une multiplicité de partenaires et d'informations nécessitera l'harmonisation des chartes de communication.

OP 9 – RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES SITES, LES ACTEURS ET LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ASSOCIÉES

Les différents sites identifiés s'inscrivent dans un enjeu touristique ayant pour but la mise en valeur du patrimoine naturel. Dans ce cas la nécessité d'une communication informative sur site s'avère importante. Elle aura pour but d'informer les visiteurs sur les caractéristiques écologiques du site, les différents acteurs et activités ou usages associés. Dans ce but la mise en place d'une typologie de communication standardisée (**fiche PI 1**) permettra une cohérence dans l'information entre les sites et également l'idée d'un parcours liant les différents sites. De plus, afin de tenir informé les visiteurs mais également les habitants une communication via les bulletins municipaux ou via les sites internet (**fiche PI 2**) pourra être réalisée.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiche SE 12. Le suivi de la fréquentation des sites ainsi que des enquêtes d'opinion à destination du grand public (sur le site de l'OTI Médoc Océan ou en version papier dans les offices de tourisme de la zone) permettront de se rendre compte de l'efficacité du renforcement de la communication au sujet des sites d'accueil, des acteurs du tourisme et des activités proposées.

OP 10 – CANALISER LES VISITEURS SUR CERTAINS SITES

L'accueil du public doit se faire en adéquation avec le respect du patrimoine naturel. Il s'agira dans un premier temps de réaliser un suivi de la fréquentation des sites et des demandes des usagers (**fiche SE 12**) afin d'identifier les sites les plus soumis à la fréquentation touristique et d'ajuster les encadrements en fonction du taux de fréquentation. Un entretien du balisage et des sentiers déjà existants (**fiche TE 6**) mais aussi des zones de stationnement (**fiche TE 7**) sera indispensable pour assurer la pérennité des sites et la sécurité des usagers.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

fiche SE 12. Le suivi de la fréquentation des sites permettra d'évaluer l'efficacité de la canalisation des visiteurs sur les sites d'accueil développés à cet effet.

OP 11 – POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

La mise en place d'aménagement sur un site doit s'inscrire avant tout dans une optique de sécurité du public. Il s'agira dans un premier temps de permettre l'intervention des secours en effectuant un entretien des voies d'accès pour les véhicules de secours ou incendies (**fiche TE 8**). L'affluence touristique et les zones à risque seront à prendre en considération dans tout type d'aménagement. C'est pourquoi l'acquisition d'équipement de sécurité aux normes et leur entretien (**fiche TE 9**) est indispensable.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiches TE 8 et TE 9. Les suivis de terrain développés au sein même de ses fiches actions permettront de se rendre compte de l'efficacité de l'entretien des aménagements relatifs à la sécurité du public.

Dans le but de développer l'offre touristique existante au sein du territoire des zones humides de Lacs médocains, un sentier d'interprétation pourra être installé à Maubuisson le long du Canal des Étangs et au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau. Dans cette optique, il s'agit tout d'abord de définir un tracé précis de ce sentier **(fiche TU 7)**. Une fois cette opération réalisée, en tenant compte de la sécurité du public, il sera alors nécessaire de mettre en place les outils d'interprétation (bornes, plaquettes,...) et la signalétique associée au site **(fiche TU 8)**. Enfin, afin de faciliter l'accès des visiteurs à ce nouveau site, une communication devra être établie par le biais de panneaux ou de brochures disponibles en office de tourisme et une communication via les sites internet **(fiche PI 3)**.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Fiche SE 12. Le suivi de la fréquentation des sites ainsi que des enquêtes d'opinion à destination du grand public (sur le site de l'OTI Médoc Océan ou en version papier dans les offices de tourisme de la zone) permettront de se rendre compte de l'efficacité de l'utilité de la création d'un nouveau sentier d'interprétation à destination du grand public.

Ce qui motive cet objectif

Actuellement, 49,9% des rives Est des Lacs médocains est du domaine privé. Dans une optique de conservation des milieux naturels, il paraît donc primordial de mettre en place une stratégie foncière sur le site étudié. Cette stratégie consisterait à identifier dans un premier temps le type de propriétaires pour chaque parcelle, et dans un second temps les zones sensibles d'un point de vue écologique.

L'intérêt de cet enjeu est alors d'évaluer la cohérence de la gestion foncière qui est actuellement mise en place, afin de déterminer s'il existe des zones à forts enjeux naturels et écologiques qui n'ont pas encore été acquises par des structures telles que le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général ou les communes de manière à y mettre en place une gestion adaptée.

Cet objectif est à corréliser avec la révision de la stratégie foncière du Conservatoire du Littoral actuellement en cours de révision et établi pour la période 2015-2050. La structure et ses partenaires, le Conseil général notamment, pourront s'appuyer sur le diagnostic effectué sur les zones à enjeux écologiques et croiser cette analyse aux critères de priorisation déjà identifiés dans leur stratégie d'intervention foncière.

L'enjeu foncier permet donc d'assurer une conservation cohérente tant au niveau spatial qu'environnemental et de faciliter le travail de concertation entre les acteurs du territoire.

Facteurs influençant cet objectif

Concernant la priorisation des secteurs d'intervention foncière, les facteurs pouvant avoir une influence s'articulent autour du statut de la propriété, des usages et usagers présents sur la zone, la fonctionnalité des milieux ainsi que la sensibilité de ceux-ci. En effet le statut foncier et le propriétaire public ou privé d'une parcelle donnée va nécessairement influencer la stratégie d'intervention, les propriétaires privés n'étant pas soumis à l'obligation de mettre en place une gestion respectant l'intégrité de l'écosystème et son fonctionnement, bien qu'ils puissent être sensibilisés à la nécessité de préserver le

patrimoine naturel local. La réglementation s'appliquant sur une parcelle peut différer entre les statuts réglementaires, de protection et d'inventaire, elle peut avoir un effet sur l'intervention. En effet, la valeur patrimoniale ou unique de certains sites nous amènera à décliner des classes de priorité d'acquisition foncière en vue de la gestion écologique.

OP 13 – IDENTIFIER LES ZONES À ENJEU FONCIER PRIORITAIRE

Derrière l'idée d'identification des zones à enjeu foncier prioritaire se cache la réflexion autour d'une potentielle acquisition par la puissance publique afin d'y mettre en place, à terme, une gestion adaptée, conciliant usages et environnement pour des parcelles identifiées comme ayant un fort intérêt vis-à-vis des problématiques écologiques. Cette évaluation de la « priorité » d'acquisition d'un site donné reste à définir (**SE 14**) et il s'agira au préalable d'identifier les statuts fonciers (public/privé) des parcelles (**SE 13**).

OP 14 – FEDERER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE THEMATIQUE COMMUNE

Dans le but de fédérer les acteurs de la propriété et gestion foncière autour d'une thématique commune, alliant usages et gestion conservatoire des zones humides de la façade Est des lacs, l'accent doit être mis sur le renforcement de la coopération entre les acteurs (**PI 4**). Cette coopération pourrait se faire notamment au travers de réunions thématiques qui pourraient être organisées en parallèle des réunions avec le comité de pilotage Natura 2000.

Suite à l'évaluation de la stratégie foncière sur la zone d'étude et à la mise en place de l'identification de parcelles à fort enjeu écologique nécessitant une mise en gestion commune, il vient à l'esprit le besoin de suivre cette action sur le long terme. Pour assurer une gestion cohérente, le suivi des parcelles privées, avec un inventaire floristique et faunistique, ainsi que le changement éventuel de statut foncier (**fiche SE 15**) pourrait permettre au Conservatoire du Littoral, au Conseil Général ainsi qu'aux communes d'engager une veille foncière et d'identifier les secteurs sur lesquels intervenir en priorité. L'unification de la zone humide augmenterait alors la capacité de sauvegarde du site. Il sera essentiel de poursuivre la cartographie du foncier.

Ce qui motive cet objectif

L'originalité de la zone de par sa richesse écosystémique nous amène à la considérer comme un bon support de médiation vis-à-vis des problématiques environnementales et écologiques. En effet la richesse faunistique et floristique ainsi que la diversité d'habitats naturels présents peut servir d'outil de sensibilisation auprès du public, aussi bien les visiteurs occasionnels que des scolaires. Nous pensons que cette sensibilisation serait intéressante à développer au travers des sciences participatives accessibles à tous et par l'intermédiaire de campagnes d'observations ponctuelles (par exemple par l'intermédiaire de Vigie Nature). Ces opérations permettront de renseigner des bases de données à l'échelle

locale et pourraient servir par la suite à des études scientifiques. Les chantiers éco volontaires pourraient également être l'occasion de mener ce type d'opérations. Un second aspect qui peut être développé dans cette thématique pourrait passer par la poursuite du partenariat entre le SIAEBVELG et l'Université de Bordeaux, partenariat qui a débuté par le lancement de ce plan de gestion à l'échelle des Lacs médocains. Il serait question précisément de poursuivre les inventaires et suivis d'habitats ou d'espèces par des étudiants de Bordeaux, dans le cadre de sorties terrain ou de stages intégrés aux études.

Facteurs influençant cet objectif

Concernant le développement de l'importance pédagogique du secteur dans une optique de sensibilisation aux problématiques qui ont trait à la biodiversité et plus généralement à l'environnement et sa protection, les facteurs à prendre en compte qui auront potentiellement une influence sur la gestion sont tout d'abord liés à la présence de personnel d'encadrement, ou de moyens de communication dans le cas de visites libres. En effet l'accueil et l'information du public seront dépendants de la présence de supports d'information ou bien d'animateurs et de la diversité des animations proposées. De plus, dans une optique de développement de cette importance pédagogique, la quantité des moyens de communication disponibles influence la possibilité de renforcer la transmission de l'information.

Finalement l'importance pédagogique d'un secteur est dépendante d'une demande locale des associations, groupes scolaires, centres de loisirs, colonies de vacances, elle-même conditionnée par une stratégie de communication adaptée valorisante pour le site. L'offre sera ainsi développée en fonction de la demande.

OP 16 – SENSIBILISER LE PUBLIC AUX PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dans l'objectif de préserver et valoriser au mieux le patrimoine naturel, il est important de communiquer auprès du grand public afin de le sensibiliser aux questions environnementales. Cela peut se faire dès le plus jeune âge par des interventions auprès du

public scolaire (**fiche PI 5**) ou bien à destination de tout public par l'initiation aux sciences participatives (**fiche PI 6**), la sensibilisation aux plantes invasives et à leurs conséquences (**fiche PI 7**), ou encore par la mise en place de chantiers solidaires et écovolontaires (**fiche TE 10**). Afin de toucher le maximum de personnes, une communication au travers des bulletins municipaux ou les sites internet pourrait être réalisée (**fiche PI2**) pour informer la population des différentes activités, opérations de gestion, ou formations mises en place sur le territoire.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Des enquêtes d'opinion à destination du grand public (sur le site de l'OTI Médoc Océan ou en version papier dans les offices de tourisme de la zone) ou des scolaires (dans les écoles des trois communes), le suivi du nombre d'adhérents aux sciences participatives et le suivi du nombre de participants aux chantiers solidaires écovolontaires, permettront de se rendre compte de l'efficacité de la sensibilisation du public aux problématiques environnementales.

OP 17 – POURSUIVRE ET DÉVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Dans le prolongement de ce projet tutoré, la mise en place d'un partenariat entre le SIAEBVELG et l'Université de Bordeaux pourrait s'avérer intéressante pour les deux partis. En effet, après l'établissement d'une convention (**fiche AD 1**) des inventaires et des suivis pourront être réalisés par les étudiants du master « Biodiversité et Écosystèmes Continentaux » de 1^{ère} ou 2^{ème} année (**fiche SE 16**) sur le territoire des Lacs médocains. Ces relevés pourront ainsi s'effectuer sur les différents milieux (zones humides, forêts, dunes, ...) et permettre, d'une part de fournir des données naturalistes pouvant notamment alimenter les bases de données participatives et servir aux propriétaires et gestionnaires de ces milieux, et d'autre part de compléter la formation des étudiants en développant leurs compétences naturalistes et leur techniques d'inventaire.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Le suivi des notes aux examens des étudiants dans les UE « outils d'inventaire » et « systématique végétale » permettront de se rendre compte de l'efficacité de l'organisation des journées d'inventaires avec les étudiants de l'Université de Bordeaux dans le cadre du partenariat avec le SIAEBVELG

OLT 7 – MAINTENIR LA MULTIPLICITE D'ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DU PATRIMONE NATUREL AINSI QUE LES ACTIVITES TRADITIONNELLES

Ce qui motive cet objectif

C'est grâce à l'implication passée et présente des propriétaires fonciers dans la gestion que le patrimoine naturel de la façade Est des Lacs médocains est riche et héberge de nombreuses espèces patrimoniales ou classées. Ces propriétaires, aussi bien privés que publics se sont engagés dans une démarche de gestion conservatoire des espaces naturels en adéquation avec les usages et surtout de valorisation de leur cadre de vie, ce qu'il paraît important de conserver. C'est en maintenant cet équilibre entre les différents acteurs, dans la réalisation des opérations de gestion, que cette implication de chacun se déclinera dans le futur. En effet, la diversité d'acteurs impliqués dans la gestion est loin d'être source de redondance mais apparaît plutôt comme le secret de la pérennité de la gestion globale et de la préservation des zones humides.

De plus, la culture est source de lien et de création d'une unité entre les habitants d'un territoire. Celle-ci passe par les activités ancestralement réalisées comme la chasse et la pêche traditionnelles. Ces activités étant profondément inscrites dans le quotidien des habitants en Médoc il apparaît important de les encourager à s'inscrire dans la démarche

globale de préservation et valorisation des zones humides. Les chasseurs notamment réalisent, par l'intermédiaire des ACCA, des opérations de gestions et il sera intéressant d'inciter les pêcheurs à en faire de même. Finalement, on peut dire que c'est en encourageant la transmission que l'on fait vivre la tradition, ce qu'il sera important également de considérer au travers d'actions concrètes.

Facteurs influençant cet objectif

Concernant le maintien, à la fois de la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion des zones humides que celui des activités traditionnelles qui y sont exercées, les facteurs qui peuvent l'influencer commencent par les moyens de communication entre les différents partis. En effet une bonne coordination est la clef de l'efficacité du maintien de cette diversité d'acteurs et gestionnaires impliqués, et celle-ci passera avant tout par de la médiation et de l'information fréquemment échangée aussi bien sur les objectifs que sur les moyens de les mettre en œuvre. Il apparaît important qu'un coordinateur soit identifié afin d'assurer ce rôle. Pour les démarches de transmission de la tradition au travers de la présentation des activités de chasse ou de pêche, ceci se fera nécessairement grâce à la présence de personnes impliquées et ceci lors d'évènements organisés à cet effet : on peut donc dire que ceci dépendra d'adhérents des associations, volontaires pour animer des rencontres ou du moins y participer.

OP 19 – CONSERVER LA MULTIPLICITE D'ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION

La conservation de la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion des zones humides passera avant tout par l'établissement d'un montage financier pérenne entre Financeurs/SIAEBVELG/Associations et propriétaires (**Fiche AD 2**) qui permettra de redistribuer les aides financières apportées par exemple par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général, le Conseil Régional ou l'Europe (par l'intermédiaire des contrats Natura2000) entre les différents exécutants des actions de gestion. Ce montage financier pourra être basé sur le principe de conventionnement permettant aux financeurs de ne

verser des fonds qu'à une seule structure porteuse qui redistribuera entre les différents partis.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

La participation des différents acteurs, notamment associatifs ou privés, à la mise en place d'opérations de terrain sera un bon indicateur de l'utilité de ce montage financier, notamment en impliquant un maximum de participant à la gestion.

OP 20 – ENCOURAGER ET SOUTENIR LES DEMARCHES DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE CULTUREL EN LIEN AVEC LES ACTIVITES TRADITIONNELLES

Lors d'évènements tels que la journée mondiale des zones humides ou des sorties nature organisées au sein des RNN, l'occasion est donnée au grand public de s'immerger dans les questions qui ont trait au patrimoine naturel et les problématiques de gestion/conservation y sont soulevées par les intervenants. Il serait intéressant qu'au cours de ces rencontres des représentants des associations de pêche et de chasse soient présents afin d'expliquer au grand public leur rôle à jouer dans la démarche de gestion globale et faire découvrir des activités souvent mal connues. Ceci peut passer par la mise en place ou le soutien d'évènements sièges de rencontres entre grand public et associations de chasse et/ou de pêche (**fiche PI 8**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

Le suivi du nombre d'évènements ou des représentants des associations de pêche et de chasse sont présents ainsi que le suivi du nombre de participants à ces rencontres, serait un bon indicateur du résultat de cette action.

OP 21 – MAINTENIR LES ACTIVITES DE CHASSE EN LIEN AVEC L’OBJECTIF DE CONSERVATION ET VALORISATION DES ZONES HUMIDES

Les activités traditionnelles devront être conservées et valorisées notamment en mettant en évidence le lien qu’elles entretiennent avec le fonctionnement écosystémique. En effet de par leur rôle dans la régulation des ongulés sauvages qui prolifèrent par l’absence de prédateurs naturels il semble important de faire apparaître dans le Plan d’Actions le maintien de la régulation du grand gibier avec les partenaires locaux au travers de types de chasses complémentaires (**Fiche GH 5**), bien que cette activité soit déjà réalisée. Les préconisations resteront donc inchangées sur la forme mais il apparaît important de signifier que ce qui se fait déjà reste inscrit dans la démarche de gestion globale.

Indicateurs de l’efficacité de la gestion employée :

Les comptages des ongulés dont l’effectif est estimé soit grâce aux tableaux de chasse soit aux observations directes seront un bon indicateur de l’efficacité de cette régulation par la chasse sur la démographie des espèces ciblées.

OP 22 – ENCOURAGER LES FEDERATIONS DE PECHE A S’IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA GESTION CONSERVATOIRE DES ZONES HUMIDES

Dans une optique de gestion globale des écosystèmes constitués par les zones humides, il apparaît important d’appuyer la Fédération de pêche dans leur préconisation auprès des associations de pêche en faveur de la gestion patrimoniale. Il s’agira au long terme d’arrêter les lâchers de poissons. Cet arrêt constituera une économie financière pour les associations qu’il sera intéressant de remobiliser vers des actions de gestion visant par exemple à favoriser les populations piscicoles sauvages. Ces opérations s’illustrent notamment au travers de la restauration des continuités hydrauliques longitudinale et latérale entre frayères, zones de grandissement, d’alimentation et de reproduction pour les poissons.

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

La mise en place d'opérations de terrain par les associations de pêche, et en adéquation avec les objectifs du Plan d'Actions, sera la preuve de l'utilité de l'action employée.

OLT 8 – METTRE EN ŒUVRE LA COORDINATION DE LA DEMARCHE DE GESTION GLOBALE DES ZONES HUMIDES

Ce qui motive cet objectif

A l'initiative d'une gestion globale des zones humides de la façade Est des Lacs et afin de faire participer les acteurs locaux aux décisions et opérations de gestion, un comité de pilotage du Plan d'Actions devra être constitué accompagné de la désignation d'un coordinateur qui aura pour mission de mettre en place le montage technique, administratif et financier des opérations de gestion, de rendre compte de leur réalisation et de réajuster le Plan d'Actions en fonction de la pertinence de celles-ci. Le comité de pilotage sera constitué des représentants de toutes les institutions, structures et associations présentes sur le territoire. De plus la coordination passant avant tout par une bonne communication elle nécessite la mise en place de l'articulation entre les différents partenaires ce qui peut passer par des rencontres, réunions et discussions avec un ou plusieurs partenaires à la fois.

La même personne qui sera en charge de l'animation du Plan d'Actions devra se charger également du montage et de la participation aux suivis de la biodiversité indicatrice de l'OP 5 et des suivis des indicateurs de l'efficacité des reconnexions de l'OP 8 ainsi que les analyses et compte rendus de ces suivis afin de les appliquer au réajustement de la gestion. Elle devra

également intervenir dans le cadre d'opérations de médiation, sensibilisation auprès du grand public.

Facteurs influençant cet objectif

Concernant la coordination de la démarche de gestion globale des zones humides, les facteurs devant être considérés sont notamment les moyens financiers de la structure porteuse du Plan d'Actions et à laquelle appartiendra le « coordinateur »/animateur. En effet il faudra certainement considérer que les travaux à réaliser par cette personne seront assez denses pour constituer la création d'un nouveau poste à part entière dont les missions seront celles de l'unique fiche action de cet OLT 8, ce qui nécessitera le soutien de financeurs externes dont cet objectif dépendra également.

OP 23 – COORDONNER LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS

Le travail de coordination énoncé ci-dessus, nécessaire à l'animation de ce Plan d'Actions nouvellement rédigé passera par le besoin d'assurer la mise en œuvre du Plan d'Actions, coordonner les actions, participer aux suivis, au montage des travaux et faire les bilans d'activité annuels (**Fiche PI 10**).

Indicateurs de l'efficacité de la gestion employée :

La bonne complémentarité entre les acteurs de la gestion et les opérations de terrain réalisées, le réajustement des actions menées, à fréquence annuelle, et plus généralement du Plan d'Actions, à l'issue des cinq années d'exécution, seront autant de facteurs permettant d'évaluer l'efficacité de cette action. Il s'agira également de constater par les suivis biodiversité indicatrice et reconnexion des OP 5 et OP 8, la tendance au maintien voir à l'amélioration des habitats et espèces associés aux zones humides ainsi que la restauration de leurs fonctionnalités.

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 1 : Maintenir et restaurer le bon état de conservation des biotopes et des espèces patrimoniales

TU 1 - Réouverture des milieux par broyage mécanique

TU 2 - Réouverture des milieux par brûlage dirigé

TU 3 - Réouverture des milieux par abattage d'arbres

TE 1 - Entretenir les milieux ouverts par broyage mécanique et fauche (en plein et/ou en bande)

TE 2 - Entretenir les milieux ouverts par pâturage

TE 3 - Entretenir les milieux ouverts par brûlage dirigé

TE 4 - Restaurer et conserver des ilots forestier et des boisements

GH 1 - Réguler les espèces végétales aquatiques invasives

GH 2 - Réguler les espèces invasives végétales terrestres

GH 3 - Réguler les espèces animales invasives

GH 4 - Prévenir la prolifération par la mise en place de dispositifs adaptés lors de travaux de reconnections de zones humides

SE 1 - Effectuer une cartographie des habitats

SE 2 – Suivi des limicoles nicheurs

SE 3 – Suivi des espèces végétales patrimoniales

SE 4 – Suivi des rhopalocères

SE 5 – Suivi des reptiles et amphibiens

SE 6 – Suivi de la faune piscicole

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 2 : Reconnecter les zone humides et optimiser le fonctionnement hydrologique et géomorphologique du site

TU 4 – Mettre en œuvre le programme prévu par Egis Eau dans l'étude du bassin versant

TU 5 - Favoriser le débordement des crastes et cours d'eau dans leurs marais (mise en place de palier - travail sur les pentes)

TU 6 - Reconnecter et restaurer les annexes hydrauliques, anciens méandres, fossés, embouchure en delta (écrêter les bourrelets de curage, mettre en place des busages...)

TE 5 - Mettre en place une gestion pérenne des crastes et des berles

SE 7 - Evaluer le temps de résidence de l'eau dans les marais avant et après réhabilitation

SE 8 – Suivi physico-chimique de l'eau des crastes, canaux et marais

SE 9 - Suivre le niveau de l'eau des crastes, canaux et marais

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 3 : Vers une harmonisation de la gestion des zones humides des Lacs médocains

SE 10 - Effectuer une cartographie commune de la gestion des zones humides sur les trois communes

SE 11 - Mutualiser les connaissances naturalistes et standardiser les protocoles de suivis des espèces et habitats

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 4 : Consolider l'accueil touristique sur 4 sites identifiés du territoire : Berle à Lacanau, Étang de Cousseau, Canal à Maubuisson et Palu de Molua

PI 1 – Mettre en place une typologie de communication standardisée

PI 2 – Communiquer via les bulletins municipaux et les sites internet

PI 3 – Mettre en place la communication relative à ce sentier

SE 12 – Réaliser un suivi de la fréquentation des sites et des demandes des usagers

TE 6 – Entretenir le balisage et les sentiers déjà existants

TE 7 – Entretenir les zones de stationnement

TE 8 – Entretenir les voies d'accès pour les véhicules de secours ou incendies

TE 9 – Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement

TU 7 – Définir le tracé du sentier d'interprétation

TU 8 – Mettre en place des outils d'interprétation et la signalétique

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 5 : Prioriser les secteurs d'intervention foncière

PI 4 – Maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs

SE 13 – Identifier les statuts fonciers des parcelles

SE 14 – Identifier les parcelles à fort enjeu écologique en vue d'une acquisition et gestion

SE 15 – Assurer une veille foncière

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 6 : Développer l'importance pédagogique du secteur

AD 1 – Établir une convention de partenariat entre le SIAEBVELG et l'Université de Bordeaux

PI 2 – Communiquer via les bulletins municipaux et les sites internet

PI 5 – Réaliser des interventions auprès du public scolaire

PI 6 – Proposer des initiations aux sciences participatives

PI 7 – Sensibiliser à la problématique des plantes aquatiques invasives

SE 16 – Organiser des journées d'inventaires et de suivis avec les étudiants de l'Université de Bordeaux

TE 10 – Organiser des chantiers solidaires et écovolontaires

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 7 : Maintenir la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine naturel ainsi que les activités traditionnelles

AD2 – Mettre en place un montage financier pérenne entre

Financeurs/SIAEBVELG/Associations et propriétaires

PI 8 – Mettre en place ou soutenir les évènements sièges de rencontres entre grand public et associations de chasse et/ou de pêche

GH 5 – Maintenir la régulation du grand gibier avec les partenaires locaux au travers de types de chasses complémentaires

PI 9 – Etre présent aux réunions des fédérations de pêche et encourager les démarches qui s'orientent dans des objectifs du Plan d'Actions

Rappel des fiches actions de l'objectif à long terme 8 : Mettre en œuvre la coordination de la démarche de gestion globale des zones humides

PI 10 – Assurer la mise en œuvre du Plan d'Actions, coordonner les actions, participer aux suivis, au montage des travaux et faire les bilans d'activité

Au travers de la rédaction d'un véritable « état des lieux » de la zone d'étude passant en revue les différents aspects fonciers, règlementaires, patrimoniaux, socio-économiques et qui ont trait à l'environnement naturel, il a été possible d'identifier de grands enjeux dans l'établissement de ce Plan d'Actions pour la préservation et la valorisation des zones humides de la façade Est des Lacs médocains. Ces enjeux ont été identifiés à l'aide de constats de terrain mais également au travers de multiples rencontres avec les acteurs locaux, usagers de la zone et, qui plus est, les personnalités qui font la vie de ce territoire et directement touchés par les actions de gestion passées, présentes et surtout futures, qui seront mises en place à l'exécution de ce Plan d'Actions.

En effet une volonté fortement ancrée dans la rédaction de ce document est bien évidemment la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de la région mais également la conciliation de cette protection avec les usages locaux, nécessitant de prendre en compte la somme des intérêts particuliers en en faisant une finalité d'ordre supérieur que l'on peut qualifier « d'intérêt général ». Cet intérêt général apparaît d'autant plus évident lorsqu'il s'agit de la conservation et valorisation des zones humides notamment lorsqu'on raisonne sur les services écosystémiques qu'elles nous procurent lorsqu'elles sont connectées au reste du réseau hydraulique, aussi bien visibles à l'échelle locale dans le contrôle des crues ou l'épuration de l'eau, qu'à une échelle plus globale lorsqu'elles jouent leur « rôle tampon » limitant les conséquences du changement climatique ou qu'elles remplissent des fonctions de corridor écologique.

Le travail a consisté notamment en une analyse visant à développer l'unité créée par les zones humides de la façade Est des lacs. Ces zones humides déployées sur les trois communes de Carcans, Hourtin et Lacanau sont soumises à des statuts réglementaires et de protection multiples mais possèdent toutes une richesse patrimoniale exceptionnelle de par les espèces qu'elles abritent et ne se distinguent pas d'un site à l'autre par des priorités différentes de conservation. La nécessité de les considérer alors globalement, les unissant en une entité à part entière, « l'unité Lacs », s'est ainsi révélée, car cette approche permettra de les appréhender de manière complémentaire en s'intéressant à l'effet « mosaïque » aussi bien dans la gestion mise en place qui visera à diversifier les biotopes pour maintenir voire augmenter la richesse spécifique de l'ensemble de la zone, que vis-à-vis des usages humains. En effet, il s'agira en créant cette unité de favoriser la répartition des usages sur l'intégralité de la façade lacustre et non d'inciter les communes à posséder chacune leurs équipements touristiques ou économiques.

Finalement, en conciliant ces considérations avec les axes prioritaires de réflexions, les enjeux identifiés s'intéressent également à l'aspect culturel. En effet, l'identité culturelle étant forte sur le Médoc, et d'autant plus ancrée que ses habitants y perpétuent des activités traditionnelles, il paraît important de la faire valoir à travers l'aspect traditionnel et sa transmission ainsi que par le maintien de la multiplicité d'acteurs engagés dans la vie de ce territoire, fondement même de la préservation et valorisation de celui-ci. En effet il faut souligner que l'état actuel de conservation des habitats naturels et de la richesse spécifique leur étant associée est très en lien avec les actions passées de gestion du milieu et à la volonté des propriétaires fonciers de valoriser leur cadre de vie en adéquation avec le respect de la nature.

ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME		OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION DE GESTION	Codes	Communes concernées	Priorité	Importance	Coûts estimés sur 5 ans				
Conservation de la biodiversité des zones humides	OLT1	Maintenir et restaurer le bon état de conservation des biotopes et des espèces patrimoniales	OP1	Effectuer la réouverture des milieux	Réouverture des milieux par broyage mécanique	TU 1	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	17 000 €			
					Réouverture des milieux par brûlage dirigé	TU 2		***	***	25 000 €			
					Réouverture des milieux par broyage mécanique et abattage d'arbres	TU 3		***	***	138 000 €			
			OP2	Assurer un bon entretien des milieux ouverts	Entretien des milieux ouverts par broyage mécanique et fauche (en plein et/ou en bande)	TE 1	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	220 000 €			
					Entretien des milieux ouverts par pâturage	TE 2	A définir	*	*	0 €			
					Entretien des milieux ouverts par brûlage dirigé	TE 3	Carcans Hourtin	***	***	6 000 €			
			OP 3	Maintenir une mosaïque d'habitats	Restaurer et conserver des ilots forestiers en mettant en place une gestion durable	TE 4	Carcans Lacanau	**	**	4 000 €			
			OP 4	Lutter contre les espèces invasives	Réguler les espèces végétales aquatiques invasives	GH 1	Carcans Hourtin Lacanau	**	**	60 000 €			
					Réguler les espèces invasives végétales terrestres	GH 2		**	**	5 000 €			
					Réguler les espèces animales invasives	GH 3		*	**	Cf PI10			
					Prévenir la prolifération des espèces invasives par la mise en place de dispositifs adaptés lors de travaux de reconnections de zones humides	GH 4	Carcans	***	**	Cf TU6			
			OP 5	Améliorer les connaissances des espèces patrimoniales et évaluer l'impact de la gestion	Effectuer une cartographie des habitats	SE 1	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	Cf PI10			
					Suivi des limicoles nicheurs	SE 2		***	***				
					Suivi des espèces végétales patrimoniales	SE 3		***	***				
					Suivi des rhopalocères	SE 4		**	***				
					Suivi des reptiles et amphibiens	SE 5		***	***				
					Suivi de la faune piscicole	SE 6		***	***				
			Gestion de l'eau	OLT 2	Reconnecter les zones humides et optimiser le fonctionnement hydrologique et géomorphologique du site	OP 6	Gérer les niveaux d'eau	Mettre en œuvre le programme prévu dans le cadre de l'étude du bassin versant	TU 4	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	200 000 €
						OP 7	Réhabiliter les crastes et les canaux	Favoriser le débordement des crastes et cours d'eau dans leurs marais (mise en place de palier - travail sur les pentes)	TU 5	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	Cf TU6
Reconnecter et restaurer les annexes hydrauliques, anciens méandres, fossés, embouchure en delta (écrêter les bourrelets de curage, mettre en place des busages...)	TU 6	***						***	50 000 €				
OP 8	Mettre en place un entretien durable des crastes et canaux et évaluer l'impact de la gestion	Mettre en place une gestion pérenne des crastes et des berles				TE 5	Carcans Hourtin Lacanau	**	***	Cf PI10			
		Evaluer le temps de résidence de l'eau dans les marais avant et après réhabilitation				SE 7		***	***	Cf TU4			
		Suivi physico-chimique de l'eau des crastes, canaux et marais				SE 8		***	***				
		Suivre le niveau de l'eau des crastes, canaux et marais, ainsi que leur niveau d'ensablement				SE 9		***	***				
Harmonisation	OLT 3	Vers une harmonisation de la gestion des zones humides des lacs nord médocains				OP 9	Créer une base de donnée commune pour effectuer une gestion cohérente des zones humides	Effectuer une cartographie commune de la gestion des zones humides sur les trois communes	SE 10	Carcans Hourtin Lacanau	*	***	Cf PI10
			Mutualiser les connaissances naturalistes et standardiser les protocoles de suivis des espèces et habitats	SE 11	*			***	Cf PI10				

Tourisme	OLT 4	Consolider l'accueil touristique sur 4 sites identifiés du territoire: Berle à Lacanau, Étang de Cousseau, Canal à Maubuisson, Palu de Molua	OP 10	Renforcer la communication sur les sites, les acteurs et les différentes activités associées	Mettre en place une typologie de communication standardisée	PI 1	Carcans Hourtin Lacanau	*	**	Cf P110
					Communiquer via les bulletins municipaux	PI 2		*	**	Cf P110
			OP 11	Favoriser la canalisation des visiteurs sur certains sites	Réaliser un suivi de la fréquentation des sites et des demandes des usagers	SE 12	Carcans Hourtin Lacanau	**	**	Cf P110
					Entretien le balisage et les sentiers déjà existants	TE 6		**	**	0 €
					Entretien les zones de stationnement	TE 7		*	**	0 €
			OP 12	Poursuivre les aménagements préventifs à la sécurité du public	Entretien les voies d'accès pour les véhicules de secours ou incendies	TE 8	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	0 €
					Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement	TE 9		***	***	0 €
			OP 13	Création d'un nouveau sentier d'interprétation	Définir le tracé du sentier d'interprétation	TU 7	Carcans Hourtin Lacanau	*	*	Cf P110
					Mettre en place des outils d'interprétation et de la signalétique	TU 8		*	*	30 000 €
					Mettre en place la communication relative à ce sentier	PI 3		*	*	Cf TU8
Foncier	OLT 5	Prioriser les secteurs d'intervention foncière	OP 14	Identifier les zones à enjeu foncier prioritaire	Identifier les statuts fonciers des parcelles	SE 13	Carcans Hourtin Lacanau	**	***	0 €
					Identifier les parcelles à fort enjeu écologique en vue d'une acquisition et gestion	SE 14		**	***	0 €
			OP 15	Fédérer les acteurs autour d'une thématique commune	Maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs	PI 4	Carcans Hourtin Lacanau	**	***	Cf P110
			OP 16	Réaliser le suivi de l'acquisition foncière du devenir des parcelles	Assurer une veille foncière	SE 15	Carcans Hourtin Lacanau	**	**	Cf P110
Pédagogie	OLT 6	Développer l'importance pédagogique du secteur	OP 17	Sensibiliser le public aux problématiques environnementales	Réaliser des interventions auprès du public scolaire	PI 5	Carcans Hourtin Lacanau	*	**	Cf P110
					Proposer des initiations aux sciences participatives	PI 6		*	*	
					Sensibiliser à la problématique des plantes aquatiques invasives	PI 7		*	**	
					Communiquer via les bulletins municipaux	PI 2		*	*	
					Organiser des chantiers solidaires et écovolontaires	TE 10		*	*	
			OP 18	Poursuivre et développer un partenariat avec l'Université de Bordeaux	Établir une convention de partenariat entre le SIAEBVELG et l'Université de Bordeaux	AD 1	Carcans Hourtin Lacanau	*	**	Cf P110
		Organiser des journées d'inventaires et de suivis avec les étudiants de l'UB dans le cadre de leur formation	SE 16		*	**	Cf P110			
Culture	OLT 7	Maintenir la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine naturel ainsi que les activités traditionnelles	OP 19	Conservé la multiplicité d'acteurs impliqués dans la gestion	Mettre en place un montage financier pérenne entre Financeurs/SIAEBVELG/Associations et propriétaires	AD 2	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	Cf P110
			OP 20	Encourager et soutenir les démarches de transmission du patrimoine culturel en lien avec les activités traditionnelles	Mettre en place ou soutenir les évènements sièges de rencontres entre grand public et associations de chasse et/ou de pêche	PI 8	Carcans Hourtin Lacanau	*	**	Cf P110
			OP 21	Maintenir les activités de chasse en lien avec l'objectif de conservation et valorisation des zones humides	Maintenir la régulation du grand gibier avec les partenaires locaux au travers de types de chasses complémentaires	GH 5	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	0 €
			OP 22	Encourager les associations de pêche à s'impliquer davantage dans la gestion conservatoire des zones humides	Etre présent aux réunions de la Fédération de pêche et encourager les démarches qui s'orientent dans des objectifs du Plan d'Actions	PI 9	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	Cf P110

Animation	OLT 8	Mettre en œuvre la coordination de la démarche de gestion globale des zones humides	OP 23	Coordonner la réalisation des objectifs du Plan d'Actions	Assurer la mise en œuvre du Plan d'Actions, coordonner les actions, participer aux suivis, au montage des travaux et faire les bilans d'activité	PI 10	Carcans Hourtin Lacanau	***	***	300 000 €
<p>PO : Police de l'environnement, Réglementation, Protection foncière ou contractuelle...</p> <p>SE : Suivis, études, inventaires...</p> <p>PI : Pédagogie, information, animation, fréquentation...</p> <p>GH : Gestion des habitats naturels et des espèces (sauvages et domestiques)</p> <p>TE : Travaux d'entretien, maintenance des outils...</p> <p>TU : Travaux uniques, équipements, ouvrages, infrastructures...</p>										

Président de la CLE et du COPIL: Monsieur Henri SABAROT
Animateur du SAGE et des sites Natura 2000 : Monsieur Frank QUENAULT

Document rédigé par les étudiants du Master bec – BSE (Université de Bordeaux) de septembre à janvier 2015, relayés par Charlotte Dubreuil, stagiaire au SIAEBVELG, de février à août 2015.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant
des Etangs du Littoral Girondin (**SIAEBVELG**)

Mairie – 33121 CARCANS

Tél : 05.57.70.10.57

Fax : 05.56.03.90.31

frank.quenault@siaebvelg.fr

